

**Le 8 février 2016**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 8 février 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère  
Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Réjean Rioux, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller  
M. Gilbert Larrivée, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

# 13 149

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Réjean Rioux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 150

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Gilbert Larrivée,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

**ADOPTÉE**

# 13 151

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2016 ET DES DÉBOURSÉS RÉSIDUELS DE DÉCEMBRE 2015**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Appuyé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de janvier 2016 au montant total de 257 174,40 \$ ainsi que les déboursés résiduels de décembre 2015 (c'est-à-dire ceux non approuvés lors de la séance régulière du 11 janvier 2016) au montant total de 25 845,43 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 152

**4. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Gilbert Larrivée,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer au nom de la ville une entente avec Mme Joanne Hélie, travailleuse autonome, relativement à l'entretien, en 2016, d'aménagements paysagers de la Ville de Trois-Pistoles. L'entente est d'un montant forfaitaire de 19 000 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 153

**5. SALAIRE 2016 DES EMPLOYÉS CADRES**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Réjean Rioux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le versement de l'augmentation salariale de ses employés cadres pour l'année 2016. L'augmentation est fixée à 2,5%, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ADOPTÉE**

# 13 154

**6. ENTENTE D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION INCENDIE  
AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,  
Appuyé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer au nom de la Ville de Trois-Pistoles une entente intermunicipale avec la Ville de Rivière-du-Loup relative à l'aide mutuelle pour la protection contre les incendies.

**ADOPTÉE**

# 13 155

**7. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016-2017**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Jacinthe Veilleux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente de développement culturel 2016-2017 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), cette entente étant constituée d'une enveloppe de 40 000 \$ provenant d'une contribution égale de la Ville et du MCC de 20 000 \$ chacune.

**ADOPTÉE**

# 13 156

**8. DEMANDE D'AUDIENCES DU BAPE CONCERNANT LE TRANSPORT  
DE PÉTROLE PAR TRAIN**

**ATTENDU** la résolution no 2015-09-704 de la Ville de Rimouski demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, de recourir à son pouvoir discrétionnaire pour demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir des audiences sur le projet de transport ferroviaire de pétrole, issu des sables bitumineux de l'Alberta et de pétrole conventionnel, à travers les villes québécoises dans le cadre du projet Chaleur Terminals;

**ATTENDU** la résolution no 12 917 de la Ville de Trois-Pistoles par laquelle le Conseil de Ville s'oppose catégoriquement au transport de produits pétroliers par train et ce, principalement en raisons des risques majeurs de sécurité publique qui s'ajoutent à ceux de nature environnementale;

**ATTENDU QUE** la voie ferrée du CN traverse le centre-ville de Trois-Pistoles et qu'ainsi des centaines de personnes résident, travaillent, magasinent et se divertissent à proximité de celle-ci;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,  
Appuyé par Réjean Rioux  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie ladite demande de la Ville de Rimouski et demande à son tour à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que des audiences du BAPE soient tenues sur cet important sujet de nature environnementale et de sécurité publique.

**ADOPTÉE**

# 13 157

**9. DIVERS DONS ET SUBVENTIONS**

*[Notes du greffier. M. Maurice Vaney, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 1<sup>er</sup> février 2016 et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration de l'organisme «Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.». Aussi, M. Vaney n'a pas participé ni aux discussions ni au vote sur ce sujet, ayant quitté ladite réunion non publique après avoir divulgué la nature générale de son intérêt. M. Vaney a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et a quitté la salle lors des délibérations et la prise de la résolution suivante.]*

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Jacinthe Veilleux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ en 2016 et une autre du même montant en 2017 à «La Fondation du CÉGEP de Rimouski»;
- fasse un don de 2 500 \$ à l'organisme «Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.» dans le cadre de l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du Rendez-vous des grandes gueules en 2016;
- autorise le versement d'une subvention totalisant 7 500 \$ à l'organisme «La maison le Puits inc.» pour son projet d'agrandissement, cette subvention étant répartie en trois versements de 2 500 \$ en 2016, 2017 et 2018.

**ADOPTÉE**

## **10. ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DU TERRITOIRE DE LA MRC DES BASQUES**

Le traitement de ce sujet est remis à une date ultérieure.

## **11. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 788**

Avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier Nord, siège numéro 1, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 788 relatif aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et à d'autres activités sur la place publique.

## **12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NO 590)**

Avis de motion est donné par Gilbert Larrivée, conseiller, quartier Est, siège numéro 2, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement no 590).

## **13. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 591 DE ZONAGE**

**ATTENDU** la modification simultanée du Plan d'urbanisme (règlement no 590), avis de motion est donné par Marie LeBlanc, conseillère, quartier Nord, siège numéro 2, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage; voici les principaux objets prévus de ce règlement (de manière non limitative et non définitive) :

- modifier les usages permis dans les zones commerciales CO-1 et CO-2 et les zones d'habitation HC-4 et HA-6; en particulier, y interdire, à l'est de la rue Catellier, les usages commerciaux ou industriels qui créent des contraintes au voisinage (ex. bruit, poussières) ou qui font de l'entreposage extérieur, par exemple les entrepreneurs généraux;
- régir ou prohiber certains usages, travaux, activités ou utilisations du sol en bordure des routes de juridiction provinciale pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;
- régir l'aménagement des cours avant et l'abattage d'arbres en particulier dans les zones situées le long des rues Jean-Rioux et Notre-Dame;

**PAR CONSÉQUENT**, à compter de la présente, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet du présent avis de motion, seraient prohibés.

## **14. PÉRIODE DES QUESTIONS :**

Une question a porté sur le projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est.

# 13 158

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Appuyé par Marie LeBlanc,  
Et résolu à l'unanimité,**

**Que : La séance soit levée. Il est 19 h 46.**

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux  
Maire**

**Benoit Rheault  
Greffier**